

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-189
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame Cidalia VENTURA PEREIRA,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Cidalia VENTURA PEREIRA est autorisée à réserver le stationnement sur un emplacement au droit du 23, rue Edmé Piot le lundi 7 septembre 2026, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par Madame Cidalia VENTURA PEREIRA qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Cidalia VENTURA PEREIRA, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.